

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PIÈCES, DE BIENS ET DE MATÉRIEL
DES SOCIÉTÉS MASCO
AUPRÈS DES FOURNISSEURS**

Les présentes conditions générales (« Conditions ») sont émises au nom de la société Masco, identifiée dans le bon de commande ou le contrat applicable comme l'acheteur (qui peut être dénommé « nous », « notre » ou « nos » dans les présentes Conditions) et s'appliqueront à chaque bon de commande que nous émettrons et à toute Fourniture ou tout autre contrat auquel les présentes Conditions sont jointes ou incorporées par référence (avec un tel bon de commande ou contrat d'achat, parfois dénommé le « Contrat ») en ce qui concerne les pièces, les biens et le matériel et tous les services accessoires à ceux-ci (« Fournitures »). En acceptant ledit Contrat, vous reconnaissez avoir lu et être lié par les présentes Conditions. Les présentes Conditions seront valables sans signature si nous les émettons par l'intermédiaire de notre système informatique ou par d'autres moyens électroniques, et peuvent être consultées sur www.masco.com/our-suppliers/ (« Site Web »). Nous pouvons réviser les présentes Conditions ultérieurement, de temps à autre, en publiant des révisions sur le site Web, et ces révisions seront contraignantes pour nous deux dès leur publication. Vous acceptez de vérifier sur le site Web toute révision apportée aux présentes Conditions. Aucune modification, renonciation ou consentement concernant les présentes Conditions ne nous engagera, à moins qu'il/elle ne soit contenu(e) dans un écrit séparé signé par notre responsable des achats le plus haut placé.

1. Acceptation et Formation du Contrat. Tout bon de commande que nous émettons constitue notre offre et se limite aux présentes Conditions et aux conditions figurant dans notre bon de commande. L'émission d'un bon de commande ne constitue pas une acceptation d'une quelconque offre de vente ou d'un quelconque devis que vous nous avez fourni. Toute conduite de votre part consistant à reconnaître l'existence d'un contrat relatif à l'objet d'un bon de commande constituera votre acceptation de notre bon de commande et des présentes Conditions. Toute condition générale proposée dans votre acceptation de cette offre qui s'ajoute à l'une des présentes Conditions (même référencée dans notre bon de commande), diffère de celles-ci ou entre en conflit avec celles-ci est considérée comme substantielle et sera par la présente rejetée. Si notre bon de commande est considéré comme une acceptation de votre offre antérieure, alors l'émission d'un bon de commande constituera une acceptation de cette offre sous réserve de la condition expresse que vous acceptiez les présentes Conditions qui s'ajoutent ou diffèrent des conditions générales dans votre offre. Vous reconnaissez que, sauf disposition contraire des présentes Conditions, notre bon de commande, ainsi que les présentes Conditions, constituent l'intégralité du contrat entre nous concernant l'objet dudit bon de commande. En cas de conflit entre les présentes Conditions et un Contrat, les conditions générales contenues dans le Contrat prévaudront.

2. Conditions supplémentaires. Vous acceptez que si les Fournitures comprennent des services de construction, d'installation ou de réparation dans nos locaux, les Conditions générales supplémentaires pour les Bons de commande émis pour des travaux à exécuter dans nos locaux et la Politique de sécurité et d'environnement de l'entrepreneur, toutes deux disponibles sur le site Web, s'appliqueront également à votre réalisation des Fournitures. Vous acceptez en outre que si vous utilisez l'un de nos outils ou biens en dépôt dans le cadre de la réalisation de Fournitures, les Conditions générales supplémentaires de Masco pour l'outillage et les biens en dépôt (les « Conditions relatives à l'outillage et aux biens en dépôt »), qu'elles vous soient fournies dans un document écrit ou disponibles sur le site Web à la date du Contrat, s'appliqueront également à votre réalisation de Fournitures. Vous acceptez d'accéder à ces documents sur le site Web et de

les consulter. Tout contrat écrit conclu avec vous concernant les Fournitures, tel qu'un Contrat de non-divulgaration, de dépôt, d'approvisionnement, de consignation ou de remise en vigueur à la date d'émission d'un bon de commande, continuera de s'appliquer pendant la durée prévue dans ledit contrat après l'émission d'un bon de commande. Les dispositions dudit contrat doivent être interprétées, dans la mesure du possible, comme étant cohérentes avec les présentes Conditions et comme cumulatives; toutefois, si une telle interprétation est déraisonnable, les conditions générales de tout autre contrat prévaudront, sauf indication contraire sur le bon de commande ou dans un écrit signé par les parties.

3. Achat et vente. Vous fournirez les quantités de Fournitures telles qu'indiquées dans le Contrat. Nous pouvons fournir des estimations, des prévisions ou des projections de nos futurs besoins en volume ou en quantité de Fournitures qui sont fournies à titre informatif et de planification uniquement et ne nous engagent pas. Nous ne faisons aucune représentation, garantie, assurance ou engagement de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite, concernant toute projection de volume. Si, à tout moment pendant la durée du Contrat, vous prévoyez une contrainte d'approvisionnement concernant un bon de commande accepté, vous nous en informerez rapidement. Vous devez faire de votre mieux pour résoudre rapidement toute contrainte réelle ou prévisible afin de nous fournir un approvisionnement ininterrompu de Fournitures. Vous acceptez qu'en cas de survenance et pendant la durée de toute contrainte d'approvisionnement réelle ou prévisible, nous ayons la priorité d'approvisionnement sur tout autre client, sans frais supplémentaires pour nous.

4. Changements. Nous pouvons modifier notre commande de Fournitures à tout moment sans pénalité, avec préavis écrit. À moins que vous ne nous informiez rapidement par écrit d'une objection à un changement, vous effectuerez tous les changements que nous demandons. Vous ne pouvez pas apporter vos propres modifications sans obtenir notre consentement écrit. Vous nous informerez rapidement par écrit en cas de changement proposé dans le matériel ou le lieu de fabrication concernant les Fournitures, tout autre changement qui peut affecter la forme, l'ajustement ou la fonction des Fournitures ou un changement qui affectera de manière significative le coût ou le délai d'exécution, et si vous demandez un ajustement du coût ou du délai d'exécution, vous en fournirez la justification.

5. Prix/Conditions de paiement. Le Contrat indiquera les prix applicables, qui, sauf indication contraire, seront en devise américaine et incluront toutes les taxes sur la valeur ajoutée, les droits d'accise et autres taxes, droits, suppléments et autres frais applicables pour le transport, l'emballage et le stockage. Pour plus de clarté, vous êtes responsable de tous les tarifs applicables aux Fournitures et ne devez augmenter aucun prix en raison d'une augmentation de ces tarifs. Les conditions de paiement seront les conditions de fin de période d'accumulation (EOAP) énoncées dans le Contrat. Vous garantisiez que les prix des Fournitures ne sont pas moins favorables que ceux que vous proposez à tout client pour des Fournitures similaires en quantités égales ou inférieures. Nous bénéficierons (a) de toutes les remises, tous les rabais et toutes les incitations que vous offrez habituellement à vos clients et (b) de votre prix établi pour toute Fourniture à la date de sa livraison, s'il est inférieur à celui prévu dans le Contrat. Si le Contrat nous donne droit à une remise, la période de remise commencera à la date la plus tardive entre la date à laquelle nous recevons la facture ou la date à laquelle nous recevons la livraison des Fournitures. Sauf disposition contraire dans le Contrat, nous serons la seule société responsable de toutes les obligations en vertu des présentes, y compris, sans limitation, les obligations de paiement.

6. Livraison. Nous avons le droit de spécifier le transporteur et le mode de transport pour l'expédition de toute Fourniture. Un bordereau d'expédition accompagnera chaque envoi. Les

Fournitures seront emballées de manière à éviter tout dommage. Le temps de rendu et la quantité des Fournitures sont essentiels. Vous êtes tenu d'atteindre un taux de livraison dans les délais de 100 % (pendant les heures ouvrables normales) et un rendement quantitatif. Si vous avez connaissance d'un retard dans la livraison, vous devez nous en informer immédiatement. L'acceptation d'une partie quelconque d'une commande ne nous obligera pas à accepter les expéditions futures ni ne nous privera du droit de retourner des Fournitures déjà acceptées. Si vous échouez à respecter nos exigences de livraison, nous pourrions exiger un moyen de transport plus rapide que celui initialement spécifié. Vous devrez alors, à notre seule discrétion, (a) nous rembourser rapidement la différence de coût entre la méthode la plus rapide et la méthode d'origine, (b) nous permettre de réduire le paiement de vos factures de cette différence ou (c) expédier les Fournitures aussi rapidement que possible à vos frais.

7. Titre/Risque de perte. Le titre et le risque de perte continueront de relever de votre propriété jusqu'à ce que vous livriez les Fournitures dans un état complet et que nous les ayons inspectées et acceptées à l'emplacement spécifié dans le Contrat. Vous prendrez en charge tout frais de retour. La livraison ne sera pas complète tant que nous n'aurons pas reçu et accepté les Fournitures.

8. Fournitures non conformes. Vous ne livrerez que des Fournitures conformes en tous points aux exigences du Contrat et/ou du bon de commande applicable. Nous pouvons inspecter les Fournitures à n'importe quelle étape de la fabrication, de la livraison et de la pleine exécution, et pouvons rejeter les Fournitures pour tout défaut découvert, même après avoir accepté les Fournitures. Si les Fournitures ne sont pas conformes, nous vous informerons de la non-conformité dès que raisonnablement possible après découverte de notre part, et nous pouvons, à notre seule discrétion, (a) vous permettre de retravailler, remplacer ou remédier d'une autre manière à une non-conformité conformément à tout délai que nous établissons, (b) rejeter les Fournitures non conformes, vous les retourner et, à notre discrétion, recevoir un crédit ou un remboursement ou demander une nouvelle livraison de Fournitures conformes, ou (c) conserver les Fournitures non conformes, et soit les réparer, soit vous demander de le faire. Dans tous les cas, vous assumerez le risque et les frais liés aux mesures de remédiation entreprises. Vous serez également responsable de tous dommages directs, accessoires et consécutifs, de toutes pertes, de tous coûts et de toutes dépenses que nous encourons en raison de votre manquement à livrer des Fournitures conformes ou à vous conformer à nos exigences d'expédition, de livraison ou d'une autre nature, même si vous avez remédié à ce manquement. Le paiement des Fournitures non conformes ne constituera pas une acceptation de celles-ci et ne limitera ni n'affectera aucun de nos droits.

9. Garanties. En plus de toutes les garanties énoncées ailleurs dans le Contrat, ou disponibles en vertu de la loi en vigueur, vous garantissez que les Fournitures seront (a) neuves et exemptes de défauts de matériaux et de fabrication, entièrement marchandes et de bonne qualité, (b) conformes à toutes les exigences concernant la composition chimique que nous vous avons fournies et à toutes autres spécifications, à tous les dessins, à tous les échantillons ou à toutes les descriptions fournis par l'une ou l'autre des parties et que nous avons approuvés, (c) conformes à toutes les lois en vigueur des États, provinces et/ou pays dans lesquels ces Fournitures ont été fabriquées ou assemblées ou doivent être utilisées, (d) exemptes de défauts de conception dans la mesure fournie par vous ou vos sous-traitants, même si la conception a été approuvée par nous et (e) conformes à toutes les autres déclarations ou garanties faites par vous ou le fabricant. Vous garantissez en outre que (i) vous connaissez notre utilisation prévue et que toutes les Fournitures seront adaptées et suffisantes aux fins particulières que nous envisageons, (ii) vous avez un bon titre sur toutes les Fournitures, libre et quitte de tous privilèges, de toutes Demandes et de toutes charges, et que vous nous transférerez ce titre et (iii) tous les services inclus dans les Fournitures seront exécutés de

manière professionnelle et dans les délais et seront conformes aux normes les plus élevées de l'industrie. Vous garantissez que la fabrication, la vente et l'utilisation des Fournitures ne porteront pas atteinte ni ne violeront aucun brevet, secret commercial, marque commerciale, marque de service, droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle ou droit d'un tiers aux États-Unis, dans le pays de fabrication des Fournitures ou dans tout autre pays où les Fournitures sont vendues. Vos garanties survivront à toute livraison, à toute inspection, à toute acceptation ou à tout paiement de notre part. L'acceptation de la totalité ou d'une partie des Fournitures ne sera pas considérée comme une renonciation à notre droit d'annuler ou de retourner des Fournitures ou de rejeter des services en raison (A) d'un défaut de conformité, (B) de la découverte de défauts cachés ou patents ou (C) d'une violation de garantie. Pour les Fournitures qui sont des composants de nos produits, la période de garantie expirera à la date la plus tardive entre (1) la date à laquelle la période de garantie que nous fournissons pour ce produit prend fin ou (2) la date à laquelle votre garantie fournie avec ces Fournitures prend fin. Pour les Produits finis (et non les composants de nos produits), la période de garantie expirera à la date la plus tardive à laquelle : (1) la période de garantie que nous assurons pour lesdits Produits prend fin ou (2) la période de garantie convenue entre nous et l'Acheteur prend fin. Si des Fournitures ne sont pas conformes aux garanties énoncées dans la présente Section et/ou ailleurs dans le Contrat, vous devrez alors réparer ou remplacer rapidement ces Fournitures, à vos frais et dépens, y compris tout le matériel et toute la main-d'œuvre associés. Dans le cas où vous ne parvenez pas à remplir ou refusez de remplir en temps voulu l'une de vos obligations de garantie, nous pouvons réparer ou remplacer les Fournitures concernées et vous devrez nous rembourser et payer tous les frais connexes, sur demande.

10. Rappels. Dans le cas où vous le décidez ou nous le décidons, ou si la Commission de surveillance des produits de consommation ou une autre agence gouvernementale américaine ou étrangère (« Agence ») émet une ordonnance nous obligeant à rappeler, à remplacer, à réparer ou à effectuer des remboursements concernant l'un de nos produits inclus dans les Fournitures ou qui intègrent des Fournitures (un « Rappel »), vous coopérerez pleinement et nous aiderez dans le cadre d'un tel Rappel. Si les Fournitures font l'objet d'un Rappel, qu'il soit initié de notre part, de votre part ou de la part d'une agence (y compris l'émission d'avis de sécurité), vous serez responsable de toutes les questions et de tous les coûts associés au Rappel (y compris nos frais de personnel, nos frais généraux, notre entreposage, etc.), y compris, mais sans s'y limiter : (a) de la notification et le contact du consommateur; (b) des remboursements et les frais de transport du client et (c) du signalement du Rappel à toute agence et la prise de contact avec elle. Si une Agence lance une enquête ou une investigation relative aux Fournitures, vous nous en informerez immédiatement et prendrez des mesures raisonnables pour résoudre le problème sans nous exposer à une responsabilité ou à un risque.

11. Conformité aux Lois; Pratiques commerciales. Dans le cadre de la fabrication de Fournitures, vous devez vous conformer à toutes les lois, à toutes les réglementations et à toutes dispositions fédérales, étatiques, provinciales ou locales en vigueur dans le pays d'origine. Les Fournitures, et vous dans le cadre de la fabrication des Fournitures, vous conformerez en outre à toutes les lois, règles, réglementations, ordonnances, conventions, ordonnances et normes en vigueur dans le(s) pays de destination, y compris, mais sans s'y limiter, celles relatives à la fabrication, à l'étiquetage, au transport, à l'importation, à l'exportation, à l'octroi de licences ou à l'approbation des Fournitures, aux questions environnementales, à la protection des données et à la confidentialité, aux salaires, aux heures et aux conditions d'emploi, à la sélection des sous-traitants, à la discrimination, à la santé/sécurité au travail et à la sécurité des véhicules automobiles. Vous déclarez en outre que ni vous ni vos sous-traitants ne recourrez au travail d'enfant, d'esclave, de

prisonnier ou à toute autre forme de travail forcé ou involontaire, ni ne vous engagerez dans un emploi abusif ou des pratiques commerciales corrompues (y compris, sans limitation, des pratiques qui violent la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger ou toute loi similaire de tout autre pays). À notre demande, vous devrez certifier par écrit votre conformité avec ce qui précède. Vous devez nous indemniser et nous dégager de toute responsabilité en cas de Demande (telle que définie ci-dessous) découlant de votre non-conformité ou liée à celle-ci. Nous avons divers programmes et politiques restreints en matière de matériaux, de main-d'œuvre, d'environnement, de conformité sociale et autres (« Politiques Masco ») qui s'appliquent à nos fournisseurs et certains de nos clients et concédants de licence ont des programmes et des politiques qui s'appliquent à nous et à nos fournisseurs (« Politiques clients »). Les politiques de Masco sont disponibles sur le site Web. Vous acceptez de consulter et de respecter les Politiques de Masco et toutes les Politiques client applicables dont nous vous informons, et vous ferez en sorte que vos fournisseurs les consultent et les respectent. Nos clients, nos concédants de licence et nous-mêmes avons le droit (i) de vous auditer et d'auditer vos fournisseurs, et (ii) de faire appel à des tiers indépendants pour vous auditer et auditer vos fournisseurs, dans chaque cas, afin de vérifier le respect de vos obligations en vertu du Contrat, y compris, sans limitation, les dispositions de la présente Section.

12. Confidentialité des données et Utilisation de l'intelligence artificielle. Vous vous conformerez à toutes les lois sur la confidentialité des données, y compris, mais sans s'y limiter, la Loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs de 2018, telle que modifiée par la Loi californienne sur les droits de la protection de la vie privée des consommateurs et toute réglementation promulguée en vertu de celle-ci, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques du Canada et le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679, qui s'appliquent à votre traitement de toute information que nous détenons ou fournissons sous quelque forme, format ou support que ce soit, y compris les documents papier, électroniques et autres (collectivement, les « lois sur la confidentialité des consommateurs ») qui identifient ou identifient raisonnablement une personne (« Informations personnelles »). Les « Informations personnelles » n'incluent pas les informations « agrégées », « dépersonnalisées », « anonymisées », « pseudonymisées » ou « accessibles au public », telles que ces termes sont définis par les lois en vigueur sur la protection de la vie privée des consommateurs. Dans la mesure où vous traitez nos Informations personnelles, il vous est interdit de : (a) les « vendre » ou les « partager », tels que ces termes sont définis par les Lois en vigueur sur la protection de la vie privée des consommateurs; (b) les divulguer à un tiers pour votre bénéfice commercial ou celui d'un tiers; (c) les conserver, les utiliser, les divulguer ou les traiter de toute autre manière en dehors de votre relation commerciale directe avec nous ou à des fins commerciales autres que les fins commerciales spécifiées dans le Contrat; ou (d) les combiner avec des informations personnelles que vous recevez de la part d'autres personnes ou en leurs noms, ou que vous collectez lors de votre propre interaction avec un individu, sauf et uniquement dans la mesure expressément autorisée par les Lois sur la protection de la vie privée des consommateurs. Vous devez élaborer des politiques et/ou des procédures pour répondre aux demandes d'informations de notre part relatives à votre traitement de nos Informations personnelles. Toute utilisation de l'intelligence artificielle (« IA ») dans le cadre de votre Fourniture de biens ou de services à Masco doit d'abord être divulguée et approuvée par écrit par Masco.

13. Matériau. Sur notre demande, vous nous fournirez rapidement des copies de toutes données, tous matériaux ou toutes autres informations relatives aux Fournitures, à leur composition ou à tout composant, tout matériau ou toute substance utilisé dans les Fournitures ou en relation avec

leur production. Vous nous informerez de tout danger inhérent lié à tout matériau incorporé dans les Fournitures qui pourrait exposer quiconque à un danger lors de la manipulation, du transport, du stockage, de l'utilisation, de la revente, de l'élimination ou de la mise au rebut.

14. Informations confidentielles/Propriété intellectuelle. « Informations confidentielles » désigne toutes les informations (quel que soit le support et qu'elles soient divulguées directement ou indirectement, oralement, par écrit ou par inspection d'objets tangibles) qui sont divulguées ou autrement mises à votre disposition par nous ou nos représentants ou sous-traitants avant, pendant ou après la durée du Contrat qui nous concerne nous, nos clients ou l'entreprise, les programmes et les Fournitures couverts par le Contrat, y compris, sans limitation, les prix et autres conditions du Contrat, les programmes logiciels, les codes informatiques, la documentation logicielle, les méthodologies, les concepts de conception, les plans, les spécifications, les données d'ingénierie, les processus, la technologie, les manuels de référence, les politiques, les procédures, les questions et informations relatives au personnel, les informations sur les clients, les finances, les plans d'affaires et de marketing, les plans stratégiques et/ou opérationnels, les contrats ou toute autre information nous concernant et concernant l'une de nos sociétés affiliées, qu'elle soit ou non étiquetée « confidentielle ». Vous reconnaissez et acceptez que vous pouvez avoir accès à certaines Informations confidentielles. Vous devez préserver la confidentialité des Informations confidentielles de la même manière que vous protégez vos propres Informations confidentielles de même nature, mais dans tous les cas, vous prendrez au moins toutes précautions raisonnables pour empêcher la divulgation ou l'utilisation non autorisée des Informations confidentielles. Vous ne divulgerez pas, directement ou indirectement, des Informations confidentielles à un tiers, ni n'utiliserez, n'exploiterez, ne copierez ou ne résumerez, directement ou indirectement, des Informations confidentielles de quelque manière que ce soit, sauf si cela est nécessaire à l'exécution de vos devoirs et obligations tels que requis par le Contrat. Si nous le demandons, vous devrez exiger de vos salariés qu'ils signent des contrats de confidentialité interdisant l'utilisation ou la divulgation d'Informations confidentielles. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations : qui sont maintenant ou deviennent ultérieurement généralement accessibles au public sans faute de votre part; pour lesquelles vous pouvez démontrer qu'elles étaient légitimement en sa possession avant leur divulgation de votre part; sont développées indépendamment par vous sans l'utilisation ou la référence à des Informations confidentielles; ou que vous obtenez légitimement d'un tiers qui avait le droit de divulguer les informations. Les Informations confidentielles relèvent et continueront de relever de notre propriété. À la fin de vos tâches et responsabilités telles que requises par le Contrat, vous devrez retourner et/ou détruire, à notre choix, tous les originaux et toutes les copies de toute Information confidentielle sur tout support. Nous possédons et conserverons tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, sur toutes nos Informations confidentielles, ainsi que sur tous les biens, outils, données, manuels, procédés de fabrication, dessins industriels, informations techniques, spécifications, savoir-faire, compilations d'informations et autres éléments, qu'ils soient légalement protégés ou non, qui sont développés dans le cadre du Contrat ou en relation avec celui-ci et/ou l'exécution d'un bon de commande (« Livrables »). Tous les livrables sont des « œuvres réalisées à la demande », tel que ce terme est utilisé dans le cadre de la loi américaine sur le droit d'auteur. Dans la mesure où vous possédez des droits sur ces Livrables, vous nous cédez par la présente de manière irrévocable tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, sur ces Livrables. Vous acceptez également de céder, ou de faire céder, tous les droits, titres et intérêts relatifs à vos droits de propriété intellectuelle ou à ceux de vos salariés sur les Livrables. Vous acceptez de nous fournir une assistance raisonnable, sans frais,

concernant nos efforts pour protéger nos droits de propriété intellectuelle sur les Livrables, y compris, sans limitation, en signant et/ou en faisant signer par vos salariés tout document requis pour nous permettre d'obtenir un brevet, une marque déposée, un droit d'auteur ou toute autre protection juridique. Vous nous accorderez par la présente, à nous, à nos clients et à leurs sociétés affiliées, successeurs et ayants droit respectifs, ainsi qu'aux utilisateurs des biens ou articles dans lesquels les biens sont intégrés (collectivement, les « Titulaires de licence »), une licence transférable, sous-licenciable, non exclusive, irrévocable, mondiale, libre de redevances et payée (« Licence ») sur toute propriété intellectuelle qui ne constitue pas des Livrables, qui est détenue ou contrôlée par vous ou vos sociétés affiliées et qui est liée aux Fournitures et/ou à la fabrication, à l'utilisation ou à la vente des Fournitures, y compris, sans limitation, les procédés de fabrication, les brevets, les dessins industriels, les informations techniques, les œuvres d'auteur, les dessins, les impressions, les spécifications, les manuels, le savoir-faire, la compilation d'informations et autres documents, afin de permettre aux Titulaires de licence d'utiliser, de vendre, de proposer à la vente, d'importer, de fabriquer, de faire fabriquer, de réparer, de reconstruire, de reconstituer et de déplacer les Fournitures ou articles dans lesquels les Fournitures sont intégrées. La Licence entrera en vigueur à compter de la première livraison de Fournitures en vertu du bon de commande jusqu'à la dernière des dates suivantes : (i) le moment où nous n'avons plus d'obligations envers nos clients concernant les biens ou articles dans lesquels les Fournitures sont intégrées, ou (ii) l'expiration ou la résiliation du Contrat.

15. Excuse de performance. Dans le cas où une partie échoue à exécuter l'une de ses obligations ou est retardée dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu du Contrat en raison d'une loi ou d'un ordre, d'un règlement, d'une directive ou d'un acte juridiquement contraignant de tout gouvernement ou de tout département ou agence de celui-ci ayant juridiction sur cette partie, ou en raison d'épidémies, de pandémies, de guerres, d'actes d'ennemis publics, d'incendies, d'inondations ou de cas de force majeure, cette partie sera dispensée d'exécuter ces obligations pendant la durée de l'incapacité et l'autre partie sera dispensée d'exécuter la sienne dans une mesure similaire, à condition qu'un avis écrit dudit retard, y compris la durée prévue du retard, soit donné par la partie concernée dans les dix (10) jours suivant la première connaissance dudit retard. L'augmentation du coût d'exécution ne constitue pas une cause indépendante de la volonté d'une partie aux fins du Contrat. En cas d'événement justifiable, vous répartirez l'approvisionnement disponible entre nous et vos autres clients de manière équitable et raisonnable, en répondant d'abord à votre demande interne, puis à notre demande (sur la base de l'historique des ventes et des prévisions de la demande), puis à celle de vos autres clients. Si nous le demandons, vous devrez, dans les dix (10) jours suivant cette demande, fournir des garanties suffisantes que le retard, dont vous nous avez informés conformément à la présente Section, ne dépassera pas dix (10) jours. Si vous ne parvenez pas à fournir une telle assurance adéquate, ou si le retard dure plus de dix (10) jours, nous aurons le droit de résilier le Contrat immédiatement après vous en avoir informé. Aux fins du présent Contrat, le terme « Plan de continuité des activités » désigne un plan que vous devez invoquer pour rétablir, reprendre et poursuivre l'ensemble des opérations commerciales de votre entreprise, et pour fournir les Fournitures, en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine, ou d'autres circonstances ou événements défavorables, catastrophiques ou non, lequel plan doit inclure des procédures et des processus de reprise après sinistre. Vous nous fournirez, lors de l'émission d'un bon de commande et chaque année par la suite, un plan de continuité des activités couvrant l'ensemble des opérations commerciales de votre entreprise et les Fournitures que vous devez fournir en vertu du Contrat. Vous examinerez tous les commentaires et suggestions que nous vous présenterons concernant

vos plan de continuité des activités et prendrez des mesures commercialement raisonnables pour mettre en œuvre ces commentaires et suggestions. À notre demande, vous examinerez également notre plan de continuité des activités, préparerez des procédures de récupération pour chaque Fourniture à récupérer (si ces procédures ne font pas déjà partie de notre plan de continuité des activités) et, à notre demande, participerez à nos tests de récupération. À notre demande, vous nous autoriserez, ou autoriserez nos représentants désignés, à vérifier votre conformité avec votre plan de continuité des activités. Vous coopérerez et vous conformerez à toutes les demandes raisonnables de notre part ou de la part de nos représentants désignés dans le cadre d'un tel audit. Vous déclarez et garantissez que vous disposez et maintiendrez pendant la durée du Contrat des plans d'urgence commercialement raisonnables pour aider à assurer l'approvisionnement continu des Fournitures en cas de catastrophe ou autre événement de force majeure.

16. Résiliation pour Motif valable. Nous nous réservons le droit d'annuler tout ou partie d'un bon de commande, à compter de la date spécifiée dans notre avis écrit de résiliation, sans responsabilité, si : (a) vous répudiez ou violez l'une des conditions dudit bon de commande, y compris vos garanties, (b) vous ne parvenez pas à exécuter ce que nous avons spécifié, (c) vous ne parvenez pas à faire des progrès de manière à mettre en danger la livraison ponctuelle et appropriée des Fournitures, et, si cela peut être corrigé en temps opportun, ne corrigez pas ce manquement ou cette violation dans les cinq (5) jours ouvrables, (d) vous subissez un changement de contrôle ou une vente d'une partie substantielle de vos actifs ou (e) vous devenez insolvable, ou si une requête en vertu de tout chapitre de la loi sur la faillite est déposée par ou contre vous, ou si vous faites une cession générale au profit des créanciers, ou si un séquestre est nommé pour vous, et, dans chacun de ces cas, nous pouvons prendre possession des Fournitures à n'importe quel stade d'achèvement où elles peuvent être, obtenir immédiatement la garde de toutes les Informations confidentielles et Livrables, et contracter avec ou employer toute autre personne pour terminer ces Fournitures. En cas de résiliation en vertu de la présente Section, vous serez en outre responsable de toutes les pertes, coûts et dépenses directs, accessoires et consécutifs encourus par nous (y compris les honoraires raisonnables des avocats et autres professionnels) s'y rapportant. En cas de résiliation en vertu de la présente Section, nous vous paierons, sous réserve de toute Demande que nous avons en vertu des présentes, pour toutes les Fournitures impayées précédemment livrées et acceptées qui sont entièrement conformes aux exigences du bon de commande et toutes les Fournitures finies non livrées que nous choisissons d'acheter à notre seule discrétion.

17. Résiliation pour Convenance. En raison des engagements que nous avons envers nos clients, vous ne pouvez pas résilier un bon de commande à votre convenance. En plus de tous les autres droits dont nous disposons pour annuler ou résilier tout bon de commande ou tout Contrat, nous pouvons, à notre choix, résilier immédiatement tout ou partie d'un bon de commande, à tout moment et avec ou sans motif, à compter de la date spécifiée dans notre avis écrit. En cas de résiliation, nous vous verserons les sommes suivantes sans duplication : (a) le prix du bon de commande pour toutes les Fournitures exécutées conformément à un bon de commande et non réglées précédemment; et (b) le coût réel des travaux en cours, des pièces et des matériaux engagés par vous pour la mise à disposition de ces Fournitures, dans la mesure où ces coûts sont raisonnables; moins, toutefois, la valeur ou le coût raisonnable (le plus élevé des deux) de toutes Fournitures, pièces ou matériaux utilisables ou vendables par vous avec notre consentement écrit et le coût de toutes Fournitures, pièces ou matériaux non conformes, endommagés ou détruits. Les paiements effectués en vertu de la présente Section ne dépasseront pas le prix total que nous aurions payé pour des Fournitures finies que vous auriez produites selon les calendriers de livraison en cours à la date de résiliation. Sauf disposition contraire de la présente Section, nous

ne serons pas responsables, directement ou en raison de Demandes de vos sous-traitants, de la perte de bénéfices anticipés, des frais généraux non absorbés, des intérêts sur les Demandes, des coûts de développement et d'ingénierie des produits, des coûts de réaménagement ou de location des installations et de l'équipement, des coûts d'amortissement non amortis et des frais généraux et administratifs découlant de la résiliation de toute commande. Vous nous fournirez, dans les trente (30) jours suivant la date d'effet de toute résiliation en vertu de la présente Section, votre demande de résiliation. Votre demande doit inclure suffisamment de données justificatives pour nous permettre de vérifier et de justifier la demande. Nous pouvons vérifier vos dossiers, avant ou après le paiement, pour vérifier les montants demandés dans votre demande de résiliation.

18. Indemnisation. Dans toute la mesure permise par la loi, vous nous indemniserez et vous nous défendrez et dégagez de toute responsabilité, de même que chacun(e) de nos sociétés affiliées, filiales, clients, administrateurs, dirigeants, salariés et agents (collectivement, les « Personnes indemnisées ») face à toute demande, toute poursuite, toute action, tout jugement, toute perte, tout Rappel (tels que définis ci-dessus), toute pénalité, tout coût, toute responsabilité, tout dommage et toute dépense (y compris les frais d'avocat) encourus ou à encourir par une Personne indemnisée (collectivement, les « Demandes ») découlant de ou en relation avec : (a) votre violation du Contrat; (b) les allégations selon lesquelles les Fournitures ou l'utilisation des Fournitures ont causé ou causeront la mort ou des blessures à toute personne ou des dommages à toute propriété; (c) les défauts dans les Fournitures; (d) la fabrication, l'exploitation, l'utilisation, la vente, la conception, le transfert ou l'utilisation des Fournitures; (e) votre manquement ou le manquement présumé des Fournitures à l'une de vos garanties, certifications ou déclarations contenues dans le Contrat ou selon une autre modalité; (f) tout matériel promotionnel ou publicitaire, toute garantie, toute étiquette ou toute instruction que vous fournissez, ou qui vous a été soumis par nous dans la mesure où vous avez approuvé ces matériaux ou informations; (g) les allégations selon lesquelles les Fournitures, ou l'utilisation des Fournitures, enfreignent un brevet, un dessin, un nom commercial, une marque déposée, un droit d'auteur, un secret commercial ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou droit de tout tiers; et/ou (h) votre violation de la loi. Nous vous donnerons un préavis raisonnable de toute Demande. Nous aurons la possibilité de défendre la Demande ou de vous demander de le faire, dans les deux cas, à vos frais. Si vous ne parvenez pas à assumer vos obligations de défense dans les quatorze (14) jours suivant la réception de votre avis, y compris votre obligation de poursuivre et de payer la défense de la Demande, nous pouvons défendre la Demande et exiger que vous nous remboursiez tous les frais et dépenses (y compris les honoraires d'avocat). Vous nous fournirez un avis écrit dans les quatorze (14) jours suivant la réception de toute preuve selon laquelle un acte présumé de notre part pourrait avoir été la cause immédiate de la Demande. Nous aurons le droit, mais non l'obligation, de participer comme nous le jugerons nécessaire à la défense d'une telle Demande, à nos propres frais. Ni nous ni vous ne concluons de règlement ou de compromis sur une Demande au profit de l'autre partie sans le consentement écrit exprès de l'autre partie.

19. Assurances. Vous maintiendrez auprès de compagnies d'assurance financièrement solides et réputées, à vos propres frais, pendant la durée d'application des présentes Conditions et pendant une période d'au moins deux (2) ans par la suite, une couverture d'assurance relative à vos biens et à votre entreprise contre les pertes ou dommages du type habituellement assuré par les sociétés exerçant la même activité ou une activité similaire, y compris la couverture de responsabilité civile générale commerciale, et du type et des montants habituellement souscrits dans des circonstances similaires par ces autres sociétés. Vous nous ajouterez comme assuré supplémentaire à vos polices et, en ce qui concerne votre police de responsabilité civile générale commerciale, vous renoncerez

à vos droits de subrogation contre nous. Toutes les assurances que vous souscrirez et maintiendrez seront émises sur une base principale et ne nécessiteront aucune contribution d'une quelconque assurance dont nous disposons. Vous nous fournirez rapidement, sur demande, des certificats d'assurance dûment exécutés.

20. Compensation. En plus de tout droit de compensation prévu par la loi, tous les montants qui vous sont dus seront considérés comme nets de vos dettes et autres obligations et des dettes et autres obligations de vos filiales et sociétés affiliées envers nous et toutes nos filiales et sociétés affiliées. Nous pouvons déduire ces montants sans aucun autre préavis.

21. Remèdes. Les droits et recours que nous nous réservons dans les présentes Conditions seront cumulatifs et s'ajouteront à tous les autres droits ou recours prévus par la loi ou l'équité, y compris, mais sans s'y limiter, l'exécution spécifique et les mesures injonctives. Nous serons en droit de recouvrer les frais et honoraires raisonnables d'avocat et autres honoraires professionnels dans le cadre de l'application ou de la défense de tout droit en vertu du Contrat.

22. Limitation de responsabilité. En aucun cas nos sociétés affiliées et nous-mêmes ne serons responsables envers vous dans le cadre du Contrat et/ou des Fournitures pour (a) des dommages indirects, spéciaux, exemplaires, consécutifs, accessoires ou punitifs, même si cette partie a été informée de la possibilité de tels dommages; (b) des pertes de profits, des pertes de revenus, des pertes d'espérance commerciale, des pertes d'interruption d'activité et/ou des dommages liés au bénéfice de l'affaire; et/ou (c) des dommages directs d'un montant supérieur aux montants qui vous ont été payés ou qui vous sont payables en vertu du bon de commande en vigueur. Nous rejetons par la présente toute tentative de votre part (y) de nier toute théorie ou tout motif de recouvrement ou tout type ou classe de dommages recouvrables; ou (z) d'établir des délais de prescription contractuels, dans chaque cas, concernant une Demande de notre part ou de la part de nos clients en vertu des présentes, qui ne sera pas effective. Toute demande de réparation de votre part doit être introduite dans un délai d'un an après la naissance de la cause d'action.

23. Renonciation. Notre renonciation à tout droit ou recours n'affectera aucun droit ou recours découlant ultérieurement des mêmes clauses ou de clauses similaires. Une renonciation à l'inexécution d'un bon de commande doit être formulée par écrit et ne s'appliquera qu'au cas spécifique traité dans la renonciation et à aucune autre inexécution passée ou future.

24. Cession. Nous pouvons céder tout avantage ou toute obligation découlant de tout bon de commande sur notification écrite. Vous acceptez de ne pas céder un bon de commande ni de déléguer l'exécution d'une quelconque obligation sans notre consentement écrit. Toute cession ou délégation de ce type sera, à notre discrétion, considérée comme une annulation du bon de commande.

25. Obligations continues/Divisibilité. Les obligations de chaque partie en vertu des Sections suivantes survivront à l'expiration, au non-renouvellement ou à la résiliation du Contrat : Sections 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 26 et 27. Toute condition générale déclarée illégale ou inapplicable par un tribunal compétent ne s'appliquera pas. L'inapplicabilité d'une telle condition générale n'affectera pas l'applicabilité de toute autre condition générale.

26. Publicité. Vous ne ferez pas, sans avoir obtenu au préalable notre consentement écrit spécifique, de publicité, de publication ou de divulgation à un tiers, de quelque manière que ce soit, du fait que vous avez conclu un contrat avec nous pour mettre à disposition des Fournitures couvertes par le Contrat, sauf comme spécifié par écrit par nos soins ou requis pour l'exécution d'une commande.

27. Litiges.

- (a) Droit applicable. Toutes les questions découlant du Contrat et de ses attaches, pièces et annexes, la relation entre les parties concernant le Contrat et toutes les transactions qu'il envisage, y compris sa validité, son interprétation, sa construction, son exécution et l'application de toute Demande seront régies et interprétées conformément aux lois internes de l'État dans lequel nous avons notre siège social (sans donner effet à aucune disposition ou règle de choix ou de conflit de lois (que ce soit de l'État dans lequel nous avons notre siège social ou de toute autre juridiction) qui entraînerait l'application des lois de toute autre juridiction).
- (b) Médiation. Les parties s'efforceront de bonne foi de régler toute Demande en s'efforçant d'inclure une implication directe des deux parties au niveau du vice-président ou à un niveau supérieur. Sous réserve de l'exception évoquée à la Section 27(e) ci-dessous, toute Demande sera médiée par les parties, comme condition préalable à toute procédure d'arbitrage ou judiciaire. La partie requérante doit informer l'autre partie des motifs de la demande. Les parties conviendront mutuellement d'un médiateur et planifieront et mèneront la médiation à un moment mutuellement convenable à Livonia, Michigan. Les parties conviennent de partager à parts égales les frais et les dépenses du médiateur et de la médiation elle-même. Les parties conviennent que chacune d'elles supportera, sans demander à l'autre, tous ses frais et coûts liés à la médiation.
- (c) Arbitrage. Sous réserve de l'exception évoquée à la Section 27(e) ci-dessous, toute Demande qui n'est pas résolue par médiation peut, à notre seule discrétion, être résolue par arbitrage administré par JAMS conformément à ses règles d'arbitrage commercial et le jugement sur la sentence rendu par le(s) arbitre(s) peut être rendu dans tout tribunal compétent. Les parties conviennent de renoncer à tout droit d'appel qu'elles pourraient autrement avoir en vertu de la « Procédure d'appel d'arbitrage facultative » de JAMS ou de tout processus d'appel similaire que JAMS pourrait adopter à l'avenir. Toutes les audiences d'arbitrage se dérouleront à Livonia, Michigan ou dans le bureau JAMS le plus proche de Livonia, Michigan. Chaque partie supportera ses propres frais, honoraires et dépenses liés à tout arbitrage, sauf disposition contraire du Contrat.
- (d) Lieu. Dans le cas où nous ne choisissons pas de soumettre un litige à l'arbitrage conformément à la Section 27(c) du présent Contrat, les parties conviennent qu'une action civile visant à régler ce litige sera intentée devant le tribunal d'État ou fédéral situé dans la ville où nous avons notre siège social ou la plus proche de celle-ci.
- (e) Soulagement extraordinaire. Nonobstant toute disposition contraire dans la présente Section, les parties ont le droit de demander et d'obtenir une injonction auprès de tout tribunal compétent sans soumettre une demande à la médiation ou à l'arbitrage si la demande concerne une conduite en cours ou menacée qui causera à cette partie un préjudice irréparable.
- (f) Clause de confidentialité. L'existence et le contenu des procédures de médiation et d'arbitrage (y compris les plaidoiries) ainsi que toutes les décisions ou sentences seront gardés confidentiels par les parties, le(s) médiateur(s) et les membres du tribunal arbitral, sauf (i) dans la mesure où la divulgation peut être exigée d'une partie pour remplir une obligation légale, protéger ou faire valoir un droit légal, ou faire exécuter ou contester une sentence dans le cadre d'une procédure judiciaire de bonne foi devant un tribunal d'État ou une autre autorité judiciaire; (ii) avec le consentement de toutes les parties; (iii) lorsque cela est nécessaire à la préparation ou à la présentation d'une

Demande ou d'une défense dans le cadre du présent arbitrage; (iv) lorsque ces informations sont déjà dans le domaine public autrement qu'en raison d'une violation de la présente clause; ou (v) par ordonnance du tribunal arbitral à la demande d'une partie ou par ordonnance d'un tribunal compétent.

28. Termes traduits. Les présentes Conditions ainsi que les Conditions relatives à l'outillage et aux biens sous caution peuvent être traduites dans certaines autres langues pour votre commodité. En cas de conflit ou de divergence entre la version anglaise de ces documents et la version traduite, la version en anglais prévaudra.